

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Session du 14 DECEMBRE 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200005445-20231214-SMABTPTR2023128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le comité syndical** dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 21 novembre 2023,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

5 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Anne FUMERY, M. Martial DUFLOT

4 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN	ayant donné pouvoir à	Mme Caroline CAYEUX
Mme Chanez HERBANNE	ayant donné pouvoir à	M. Jacques DORIDAM
Mme Nadège LEFEBVRE	ayant donné pouvoir à	Mme Anne FUMERY
Mme Martine BORGEO	ayant donné pouvoir à	Mme Catherine MARTIN

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
Mme Marie-Manuelle JACQUES	suppléante de	M. Martial DUFLOT

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD, M. Philippe EYMERY, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Luc CHAPOTON

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 12/14-08** relatif à l'adoption d'une décision modificative au budget 2023 ;

**CONSIDERANT** que lors du traitement du Budget Supplémentaire adopté en Comité Syndical le 19 juin 2023, la maquette budgétaire comportait un excédent d'investissements reporté cumulé de 429 297,99 € qui aurait dû être repris en recettes d'investissements à la ligne 01 du Budget Supplémentaire du SMABT et non en affectation sur le compte 1068 (*autres réserves*) ;

**CONSIDERANT** que cette correction fait l'objet de la décision modificative jointe en annexe visant à virer la somme de 429 297,99 € du compte 1068 à la ligne 001 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité la conclusion suivante :

---

**APPROUVE** le virement de la somme de 429 297,99 € du compte 1068 à la ligne 001.



Caroline CAYEUX  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé